

## Documents transmis le 24/02/2022 - 5-fluorouracile (5-FU)

PUBLIÉ LE 24/02/2022 - MIS À JOUR LE 29/05/2026

Courrier du Ministère des solidarités et de la santé concernant les spécialités à base de 5-fluorouracile (5-FU) ou de capécitabine



Ordre du jour du comité scientifique permanent de surveillance et pharmacovigilance - Formation restreinte expertise - Séance du 29 juin 2021



Note d'information n°DGS /PP2/DGOS/PF2/PF4 du 19 mars 2019 relative à la nécessité de mesurer l'uracilémie, chez les patients dont l'activité en DPD n'est pas connue, avant tout traitement par des fluoropyrimidines (5-FU, capécitabine)



Lettre aux professionnels de santé du 04 juin 2020 : Médicaments à base de 5-fluorouracile (IV), de capécitabine ou de tégafur : dépistage du déficit en dihydropyrimidine éshydrogénase (DPD) avant l'initiation des traitements pour identifier les patients à risque accru de développer une toxicité sévère

